

## Crue des eaux 2019

### **La Ville de Montréal permet la réintégration progressive des résidences**

**Montréal, le 6 juin 2019** – La baisse des niveaux d'eau permet de passer au mode rétablissement dans les quartiers touchés par les inondations printanières. La sécurité et la santé des citoyens qui seront appelés à réintégrer leur domicile est prioritaire. Les équipes multidisciplinaires sont sur le terrain pour faciliter la réintégration des résidences et appuyer la population. La Ville de Montréal appelle à la collaboration de tous pour favoriser un retour à la normale optimal dans les secteurs touchés et prêter main-forte aux efforts de nettoyage.

« Je tiens à féliciter toutes les équipes mobilisées jour et nuit durant les événements de ce printemps ainsi que ceux qui poursuivent le travail sur le terrain. Leur dévouement et leur implication les honorent. Également, je lève mon chapeau aux citoyens et citoyennes qui ont démontré un courage exemplaire au cours des dernières semaines. Soyez assurés que nous demeurons présents pour les appuyer à chacune des étapes de la transition », a commenté Bruno Lachance, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et coordonnateur de la sécurité civile.

#### **Réintégration**

Tous les services de l'agglomération, dont le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de Police de la Ville de Montréal sont mobilisés sur le terrain pour aider à la réintégration et assurer la sécurité de tous. Avant de réintégrer un domicile affecté par les inondations, il est impératif d'obtenir l'autorisation du SIM, de l'arrondissement ou de la Ville, selon les indications du [carton de couleur](#) apposé sur les résidences. Disponible sur le site web de la Ville, le guide [Quoi faire après une inondation](#) indique tout ce qu'il faut savoir pour un retour à la maison sécuritaire.

#### **Ouverture des rues**

Le retrait des eaux permet la réouverture progressive des rues fermées dans les zones qui ont été inondées. La [Carte de fermeture des rues – Inondations 2019](#) permet de suivre l'évolution de la situation en temps réel.

#### **Nettoyage**

La Ville de Montréal met en place des mesures pour aider les citoyens à se départir des débris, matières résiduelles et sacs de sable résidus suite aux inondations. La page [Réintégration](#) de la section « Crue des eaux » du site web de la Ville de Montréal détaille également les actions à prendre suite aux inondations.

#### **Aide financière aux sinistrés**

Le site de la [Sécurité publique du Québec](#) et la page [Aide financière](#) de la Croix-Rouge Canadienne fournissent les renseignements concernant le Programme général

d'indemnisation et d'aide financière pour les propriétaires d'une résidence principale et les locataires.

### **Actions locales**

Les citoyens peuvent consulter le site web des arrondissements et villes liées pour avoir des détails sur les actions prises localement dans les secteurs touchés par les inondations : [Ahuntsic-Cartierville](#), [L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève](#), [Montréal-Nord](#), [Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles](#), [Pierrefonds-Roxboro](#), [Senneville](#), [Sainte-Anne-de-Bellevue](#) et [Pointe-Claire](#).

- 30 -

**Source :** Ville de Montréal

**Renseignements :** Gabrielle Fontaine-Giroux  
Service des communications  
Ville de Montréal  
514 872-0333